



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Syrie, vite une solution diplomatique !

Rejetons l'escalade guerrière dont les conséquences sont incalculables

Le Mouvement de la Paix condamne toute utilisation d'armes chimiques et exige qu'une enquête soit conduite par l'OIAC (1). L'enquête devra porter sur l'utilisation éventuelle d'armes chimiques et sur l'origine de ces bombes. Nous ne pouvons pas nous satisfaire des termes actuellement utilisés parlant d'hypothèses, d'attribution probable, ou autres termes imprécis pour tenter de justifier des actions militaires dramatiques.

Le Mouvement de la Paix est opposé à une soit disant commission « indépendante » qui serait mise en place sous contrôle et/ou à l'instigation en sous-main des USA ou de l'OTAN, compte tenu des précédents concernant l'Irak où Colin Powell a menti à la tribune de l'ONU et Tony Blair a menti à la chambre des communes et trompé son peuple.

Les populations civiles sont les premières victimes de la guerre qui sévit dans cette région. Face à cette tragédie humaine, nous exigeons de l'ensemble des parties prenantes le respect du droit humanitaire et que la France et l'Europe accueillent les réfugiés avec humanité, conformément au droit humanitaire international.

Il est urgent de trouver une solution politique pour éviter un conflit aux conséquences incalculables.

Le Mouvement de la Paix rappelle qu'il revient au Conseil de Sécurité de l'ONU et à lui seul de prendre des mesures de sanction et de décider de l'emploi de la force.

Nous réaffirmons l'urgence d'initiatives pour :

- œuvrer à l'arrêt total des bombardements et des combats et pour un cessez-le-feu durable,
- œuvrer au respect du droit humanitaire par l'ensemble des parties prenantes,
- œuvrer à une solution politique à travers un processus de négociations impliquant tous les acteurs concernés (en dehors de Daesh et de ses affiliés), sous l'égide de

l'ONU et s'appuyant sur des documents et des processus qui ont déjà permis l'unanimité des Etats membres du Conseil de Sécurité comme la résolution 2254 adoptée en décembre 2015 qui réaffirmait l'urgence d'une solution politique.

- Œuvrer à une transition démocratique permettant au peuple syrien et à lui seul de décider de ses affaires.

A Paris, le 11 avril 2018

Le Mouvement de la Paix

- (1) L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (**OIAC**) est l'organisme chargé de faire appliquer toutes les dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) du 13 janvier 1993.
- (2) Les déclarations antérieures du Mouvement de la Paix sur cette question :
www.mvtpaix.org/wordpress/appel-du-conseil-national-du-mouvement-de-la-paix-aux-comites-de-paix/
www.mvtpaix.org/wordpress/blog/2017/04/07/syrie-vite-une-solution-diplomatique/